

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Genas (69740)

Réponses de Nicolas Moitron, au nom de la liste « INSPIRE GENAS »

– le 11/03/2020 à 14:28 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Elaborer ce Plan Vélo dès 2020 et le doter d'un budget de 30 €/ an et par habitant.

Dès 2020, nous lancerons l'élaboration d'un plan de déplacement des modes doux en concertation avec toutes les parties prenantes et compétentes. Nous prévoyons sa mise en œuvre sur la durée du mandat.

Celui-ci doit permettre la création d'un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées pour :

- connecter les communes voisines (les accès aux lignes de trams, les lycées actuels et futurs, l'aéroport et sa gare)
- relier les quartiers de Genas entre eux, les établissements scolaires, la mairie, les commerces, les centres culturels et sportifs, la ZI Mi-Plaine
- rejoindre des aires multimodales à déployer aux entrées Est et Ouest de la commune.

Afin d'encourager l'utilisation du vélo sur la commune, nous augmenterons le nombre d'aires de stationnement vélos. Pour permettre aux habitants d'accéder aux modes doux, nous proposerons des aides financières à hauteur de 100€ pour un VAE, vélo biporteur, triporteur, cargo ou pliant.

En outre, nous tenons à respecter la loi LAURE pour toute création ou rénovation des voiries de la commune.

Nous doterons ce plan vélo des moyens à la hauteur de ses ambitions décrites tout au long de ce questionnaire. Il est probable qu'il soit doté d'un budget autour de 30€/an et par habitant, avec les apports de la commune, de la CCEL et de toutes les aides publiques que nous pourrions utiliser (état, département, région, etc...).

L'objectif est de doubler la part de modes doux à Genas, en passant de 4% à 8% à la fin du mandat.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Un.e adjoint.e à la mobilité sera nommé.e pour assurer le bon déploiement du plan de déplacement des modes doux. Il sera le référent d'un comité vélo regroupant les parties prenantes et compétentes. La fréquence des concertations sera fixée en fonction des besoins avec un minimum de 3 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - traversée Est-Ouest route de Lyon / rue de la République / rue de la Fraternité

- rue de l'égalité
- rue Jean Jaurès
- Itinéraire vers la zone industrielle
- Rénovation et sécurisation des pistes existantes
- liaisons sécurisées vers Meyzieu ZI, Chassieu, Manissieux, Saint-Bonnet de Mûre

Inspire Genas souhaite créer les conditions favorables pour que les habitants de la commune choisissent de se déplacer en modes doux.

Le développement d'un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées fait partie des priorités de notre plan de déplacement des modes doux.

Les tracés seront définis en concertation avec les parties prenantes avec comme objectif de rejoindre les communes voisines ainsi que tous les lieux d'intérêts des habitants de Genas.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Ecoles, marché, collèges, équipements sportifs

Tous les pôles d'attractivité seront étudiés dans notre plan de déplacement des modes doux pour être reliés via des pistes cyclables.

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Engager une démarche concertée avec les communes de Chassieu, Meyzieu, Manissieux, Saint-Bonnet de Mûre, et l'aéroport Saint-Exupéry.

Notre plan de déplacement des modes doux intègre les connexions avec les communes voisines via des pistes cyclables continues et sécurisées, avec comme objectifs de s'interconnecter sur les réseaux existants.

Action n°6 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. En particulier vers Meyzieu ZI pour liaison avec le tram T3, et l'aéroport Saint-Exupéry.

Pour encourager l'utilisation de modes doux comme les vélos, nous devons sécuriser les pistes cyclables et les rendre continues. Les réductions de coupures urbaines seront intégrées à la réflexion du plan de déplacement des modes doux. Sa mise en œuvre s'appuiera sur tous les leviers financiers disponibles pour permettre son déploiement comme le fonds national « mobilités actives ».

Nous avons prévu de lancer en concertation avec la commune de Meyzieu pour créer une passerelle permettant de traverser en toute sécurité le rond point reliant la D147 à la D302.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Le plan de circulation de la commune sera étudié dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacement des modes doux. Il sera mis à jour le cas échéant pour favoriser l'émergence d'un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées sur la commune.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Lors de l'élaboration du plan de déplacement des modes doux, nous intégrerons des sas vélo aux feux de circulation.

Les double-sens cyclables et cédez-le-passage seront systématiquement étudiés et favorisés sur les voiries qui le permettent.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique, en visant les points d'intérêt : commerces et marché, halle des sports, mairie et bibliothèque.

Pour encourager l'utilisation des vélos nous prévoyons :

▣ création d'aires de stationnements sécurisées via des arceaux vélos dans les zones d'attractivité (commerces, marché, mairie, centres culturels et sportifs, établissements scolaires)

▣ abriter les aires de stationnements lorsque l'espace le permet (les nombres et dimensionnements seront établis avec les parties prenantes et compétentes)

Action n°10 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la commune (<https://programme-alveole.com>)

Nous équiperons tous les établissements scolaires, sportifs et culturels, d'aires de stationnement modes doux sécurisées et abritées. Le dimensionnement sera établi avec les parties prenantes et compétentes.

Action n°11 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Nous veillerons à inscrire et faire respecter cette obligation sur le PLU et subventionnerons la création de locaux vélos pour les habitats collectifs, sociaux ou copropriétés.

Action n°12 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Nous mettrons à disposition un parc vélos communale (cargo, pliants, VAE), géré par la mairie, pour permettre aux habitants de la commune de tester ce genre de modes doux avant achat.

Nous proposerons un service de location courte durée pour les habitants qui auraient des besoins ponctuels (travail, ballade, etc...).

Dans un second temps, un service longue durée pourra être envisagé si le besoin est avéré.

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Comme décrit précédemment, des aires de stationnement vélos seront installées dans les établissements scolaires de la commune. Le programme « savoir rouler à vélo » sera systématiquement proposé aux écoles pour apprendre aux enfants à rouler à vélo.

Action n°14 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Nous créerons un parc d'apprentissage pour les petits de 3 à 7 ans, (envisagé dans le Parc Château de Veynes vers le skate park), pour permettre l'apprentissage du vélo et surtout l'utilisation des pistes cyclables et leur signalisation.

Action n°15 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Certain.e.s co-listier.e.s sont d'ores et déjà adeptes des déplacements à vélo et pratiquent même le « vélotaf » pour se rendre au travail.

La maire comme les élu.e.s favoriseront l'utilisation de modes doux quand cela sera possible.

Action n°16 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Nous équiperons la mairie d'un parc vélos (cargo, VAE) pour ses employés municipaux.

Ces moyens seront à disposition pour qu'ils puissent les utiliser quand cela sera possible, en fonction des charges à livrer, des fréquences et distances à couvrir et du personnel nécessaire.

Action n°17 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". pour contribuer à l'instauration d'une culture vélo à Genas.

La mairie en lien avec tous les partenaires concernés par le vélo (associations et commerces locaux, etc...), initiera une « fête du vélo » annuelle permettant aux Genassien.ne.s de se balader à vélo dans la commune sur un parcours exclusivement réservé aux modes doux (balisé comme le carnaval). Sous les halles, nous inviterons les partenaires à mettre en place des animations, des ateliers de sensibilisation, de réparation, et une bourse aux modes doux (vélos, trottinettes, skates, rollers, etc..).

Action n°18 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

La Police Municipale sera sollicitée et diligentée pour faire respecter les lois en vigueur en matière de stationnement ou d'arrêt sur les voies de circulation.

Action n°19 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Utiliser pour cela les différents canaux de la communication municipale (Genas mag, affichage en ville), pour témoigner notamment de l'avancement du Plan Vélo.

Des communications régulières seront effectuées dans le Genas mag pour faire de la pédagogie sur les zones à risques et faire des rappels sur les règles d'usage.

Des sorties à vélo seront initiées dans la commune pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité des cyclistes et les cyclistes au bon usage du code de la route.

Action n°20 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville, essais de vélos à assistance électriques, développement du stationnement vélo en entreprise.

Accompagner les entreprises de la commune à faire la promotion du vélo est un axe complémentaire de développement des modes doux.

Il existe déjà beaucoup de dispositifs et avantages fiscaux au niveau national pour inciter les entreprises. Par ailleurs, la loi oblige déjà à mettre des stationnements vélos à disposition des salariés.

Au niveau communal l'incitation financière peut se faire à différents niveaux de manière directe ou indirecte :

- Faire bénéficier les entreprises locales de notre label « esprit village » que nous souhaitons mettre en place et ainsi profiter d'avantages fonciers
- Subventionner des associations d'écomobilité ou commerces locaux de vélos pour les faire intervenir dans les entreprises de la commune
- Inviter les salariés à participer aux sorties de sensibilisation à vélo organisées par la commune (sessions sur la pause du midi)
- Donner accès au parc vélos de la commune aux salariés des entreprises locales (essai et location courte durée)
- Faire bénéficier aux salariés des entreprises locales l'aide à l'acquisition d'un vélo (VAE, biporteur, triporteur, cargo ou pliant)

Commentaires généraux

La part d'utilisation du vélo est très faible sur la commune (1,6%).

Pour autant les Genassien.ne.s ont des attentes fortes d'infrastructures pour basculer vers des modes doux.

22% des travailleurs restent sur la commune mais utilisent pourtant leur voiture pour se déplacer.

Nous avons pour projet de créer un plan de déplacement des modes doux ambitieux avec une part importante réservée aux vélos.

Le rôle de la commune est de créer un cadre qui facilite l'accès aux modes doux (réseau, stationnement, accès aux moyens, entretien, sensibilisation).

Ce plan doit être conçu en intégrant les connexions inter et intra communales pour permettre un maillage pertinent, sécurisé et facilitant.

Genas doit rester la ville « Nature » plutôt que de devenir la ville « Voiture ».